



Les engagements Droits humains 75

Note technique

1. « Droits Humains 75 » : Engagements et suivi

Les engagements « Droits humains 75 » sont des **engagements à prendre des mesures spécifiques en vue de la réalisation des droits de l'homme pour tous**. La Haut-Commissaire invite à prendre des engagements transformateurs, novateurs et catalytiques, ayant un impact significatif sur la jouissance des droits de l'homme dans le pays ou la région concerné(e).

Tous les États membres des Nations Unies sont **invités à proposer au moins un et jusqu'à cinq engagements phares** dans le cadre de « Droits humains 75 ». Les États sont encouragés à entreprendre un processus participatif, tel qu'un dialogue national, réunissant toutes les parties prenantes, qui peut déclencher un ou plusieurs engagements phares.

Des conseils sur les engagements sont disponibles [ici](#).

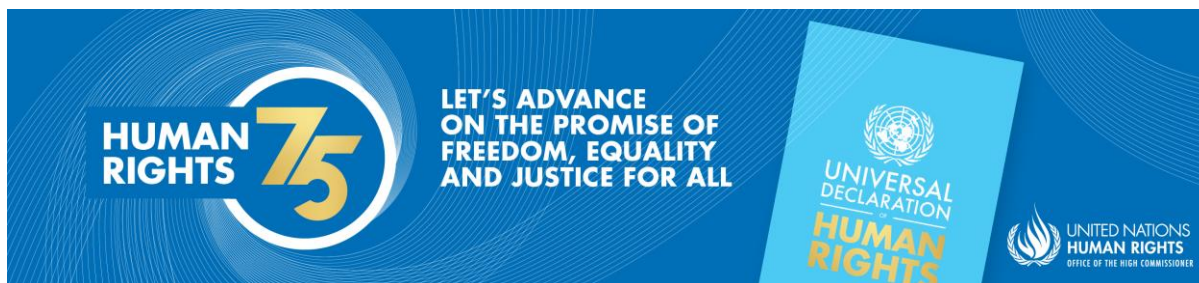
Les rapports sur la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de « Droits humains 75 » seront volontaires et pourraient être établis, entre autres, dans le contexte de l'Examen Périodique Universelle (EPU) ou, le cas échéant, dans le cadre d'engagements avec d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme.

2. Présentation des engagements

Les engagements doivent être soumises par le biais de la [plateforme en ligne](#) prévue à cet effet. Le formulaire de soumission est accessible dans les six langues officielles de l'ONU.

Le formulaire est divisé en trois sections :

- Généralités : Veuillez inclure toutes les informations concernant le pays et/ou l'entité qui soumet l'engagement.
- Engagement : Cette partie exige que vous indiquiez le type d'engagement (simple ou conjoint), la nature (juridique, politique, financière, etc.) et la description de l'engagement (100 mots maximum).
- Secteurs et titulaires de droits : Veuillez sélectionner le secteur cible (justice et État de droit, économie, environnement, paix et sécurité, etc.), les groupes concernés et le nombre de bénéficiaires, la région/pays/ville **ciblée** par l'engagement et l'échéance prévue pour l'engagement.



Les États membres peuvent proposer des engagements conjoints sur des questions et des thèmes d'intérêt commun, visant à avoir un impact concret sur les droits de l'homme dans leurs États respectifs.

Un engagement commun ne doit être soumis qu'une seule fois sur la [plateforme en ligne](#), au nom de tous les participants.

3. Présentation des engagements lors de l'événement de Haut Niveau

Tous les États membres ont reçu des invitations à participer à l'événement de Haut Niveau. Les États membres (chefs de délégation) sont invités à présenter leurs engagements en personne lors des deux sessions prévues à cet effet dans la salle XX du Palais des Nations lors de l'événement de Haut Niveau du lundi 11 décembre. Les deux sessions (11h30-13h00 et 14h00-15h00) seront également retransmises en direct sur le centre de conférence virtuel.

Les délégations se verront attribuer deux places chacune dans la salle XX : le chef de délégation plus une autre personne. Les autres membres de la délégation peuvent suivre les discussions dans la salle XIX du Palais des Nations.

La présentation à distance par le biais d'une plateforme n'est pas possible, sauf pour les États qui accueillent les centres régionaux.

La présentation des engagements est limitée à **une minute maximum par pays**, même si plusieurs engagements sont présentés. Les engagements conjoints doivent également être présentés en une minute et être présentés par un seul pays au nom de tous les États participants.

Les dignitaires ont également la possibilité d'envoyer un message vidéo préenregistré d'une **durée maximale de trois minutes**, au format MP4 et en 16x9. Cet enregistrement vidéo peut compléter la présentation en personne du chef de délégation le 11 décembre ou être enregistré en tant qu'annonce indépendante.

Des messages vidéo préenregistrés seront diffusés dans le centre de conférence virtuel. Une salle virtuelle sera dédiée à la diffusion continue de messages vidéo de 3 minutes. Veuillez noter que cette salle virtuelle ne sera pas diffusée dans la salle XX.

La session d'engagement sera animée par le maître de cérémonie de l'événement de Haut Niveau et un haut fonctionnaire du HCDH. Au fur et à mesure que chaque gouvernement présentera son engagement, un arbre virtuel poussera pour chaque promesse, symbolisant le progrès collectif.

4. Présentation des engagements pris par d'autres parties prenantes

Les gouvernements locaux, les entités des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'homme, les mécanismes régionaux, les entreprises, les acteurs de la société civile et



d'autres acteurs présenteront leurs engagements à d'autres moments le 11 décembre, y compris pendant les sessions des « Voix ».

5. Délais

Les États membres sont encouragés à fournir au Secrétariat les informations suivantes avant le **15 novembre 2023** :

- a. Nature et thème général couvert par le(s) engagement(s)
- b. Si un engagement en personne sera faite et, dans l'affirmative, le nom du présentateur.

La date limite de soumission des messages vidéo est également fixée au **15 novembre 2023**.

6. Publicité des engagements

Tous les messages vidéo seront également disponibles sur la [page web des engagements](#) après le 11 décembre 2023, clairement identifiés par pays.

Les États membres peuvent rendre leur(s) engagement(s) public(s) avant l'événement de Haut Niveau de décembre. Si vous avez l'intention de le faire, veuillez en informer le secrétariat du HR75 à l'adresse ohchr-pledgeshr75@un.org afin que nous puissions diffuser votre engagement sur les plateformes numériques du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Le HCDH prépare une plateforme virtuelle publique/un tableau de bord qui contiendra tous les engagements (reçues des États et d'autres acteurs), y compris des statistiques sur les principaux thèmes par région.

Toutes les questions relatives aux engagements peuvent être adressées au secrétariat de HR75 à l'adresse suivante : ohchr-pledgeshr75@un.org